

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 004 124 21 00013

Déposé le : 09/07/2021

Dépôt affiché le : 09/07/2021

Complété le :

Demandeur : Monsieur TORMO JEAN-CLAUDE

Sur un terrain sis à : 1 RTE DE QUINSON à  
MONTAGNAC MONTPEZAT (04500)

Références cadastrales : 124 Y 730

Monsieur TORMO JEAN-CLAUDE

ROUTE DE QUINSON

04500 MONTAGNAC-MONTPEZAT

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE  
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur TORMO JEAN-CLAUDE enregistrée sous le numéro DP 004 124 21 00013 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 09/08/2021.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A MONTAGNAC MONTPEZAT,

le 16/08/2021

Le Maire

François GRECO



**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

**-DROITS DES TIERS :** L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.